Premier conseil municipal

Séance du 21 mars 2008 : Passation de pouvoir.

A 18h15, le conseil nouvellement élu est au complet. Mme Chevrier transmet le pouvoir du maire au plus jeune membre de la nouvelle équipe. Elle indique à la nouvelle équipe qu'elle devra désigner un président de séance et des assesseurs pour procéder au vote du maire et des adjoints. Après avoir prononcé quelques mots, Mme Chevrier énonce les recommandations sur la façon de porter l'écharpe du maire et quitte la salle.

Le président de séance est nommé, c'est Chantal Dupouy.
Les assesseurs sont désignés : ce sont Davy Rubio et Dominique Gascon.

Le président de séance propose Catherine Saëz pour la place de maire. Les membres du conseil étant d'accord, on procède au vote à bulletin secret. Catherine Saëz est élue à l'unanimité. Elle remercie le conseil de son vote.

Mme le Maire propose Jean-Michel Robert pour la place de premier adjoint. Le vote à bulletin secret consacre JM Robert premier adjoint à 14 voix pour + 1 nul.

Mme le Maire propose Philippe Laville comme deuxième adjoint. Le vote à bulletin secret consacre P. Laville deuxième adjoint à 14 voix pour + 1 nul.

Mme le Maire propose Cécile Cavignac comme troisième adjoint. Le vote à bulletin secret consacre C. Cavignac troisième adjoint à 14 voix pour + 1 nul.

Mme le Maire propose Chantal Dupouy comme quatrième adjoint. Le vote à bulletin secret consacre C. Dupouy quatrième adjoint à 14 voix pour + 1 nul.

Mme le Maire explique les missions qu'elle confie à chaque adjoint :

A JM Robert, les bâtiments, les finances et les marchés.
A P. Laville, la voirie.
A C. Cavignac, la communication.
A C. Dupouy, les affaires sociales.

Une délégation est créée pour la gestion du personnel et confiée à Olivier Devesa.

Le conseil doit voter à main levée le montant en pourcentage des indemnités prévues pour le maire et ses adjoints. Le délégué au personnel reçoit aussi une indemnité prise sur l'enveloppe globale des indemnités. Les indemnités du maire et des adjoints doivent donc être diminuées du montant attribué au délégué du personnel.

Mme le maire propose donc de recevoir 41% de l'enveloppe (au lieu des 43% prévus), chaque adjoint recevra 13,25% (au lieu de 14,25%), le délégué recevra les 6 % ainsi dégagés.

Cette répartition est votée à l'unanimité.

Précision : ce pourcentage est voté une fois pour toute, il ne pourra être changé pendant les 6 ans du mandat. Seul l'indice qui n'est pas fixé par la commune peut changer.

Le conseil vote ensuite à nouveau à bulletin secret les membres des commissions intercommunales, sur proposition de Mme le Maire.

Mme le Maire souligne l'importance de participer activement à ces commissions pour que le quorum soit réuni et que les commissions puissent travailler, mais aussi pour que la commune soit correctement représentée dans ces instances qui prennent de nombreuses décisions importantes pour la vie de la commune.

Délégués à la commission du bassin versant du Moron : P. Laville et S. Courreau.

Délégués à la commission électrification du Blayais : S. Courreau, D. Rubio et M. Hamoudi.

Délégués à la commission du syndicat des eaux (SIAEPA) : P. Laville, JM Robert, Nicolas Bernard et Olivier Devesa.

Délégués à la commission du syndicat du collège de Bourg : Dominique Gascon, Valérie Lozes, Emmanuelle Schoemer et Cécile Cavignac.

Délégués à la commission du SMICVAL : O. Devesa, S. Courreau et JM Robert.

Délégués au bureau de la communauté des communes : C. Saëz, JM Robert, P. Laville, O. Devesa, C. Dupouy, C. Cavignac, D. Rubio, et D. Gascon.

Délégués à la commission du syndicat des lycée et collège de Blaye : C. Dupouy, D. Gascon, E. Schoemer et C. Cavignac.

Délégués à la commission du pays de la Haute Gironde : C. Saëz et O. Devesa.

Délégués à la commission du RPI Tauriac-Lansac : C. Saëz, D. Gascon et C. Cavignac.

Les délégués aux commissions intercommunales ayant été élus, la séance est levée.
Mme le Maire annonce le prochain conseil municipal pour le mercredi 26 mars à 20h30.
Les convocations sont distribuées. Elles énumèrent le prochain ordre du jour :

Election des délégués aux commissions communales.
Personnel communal (contrat, indemnités…)
Délégations diverses
Médecine professionnelle
Questions diveses.

La séance est levée à 19h10.

Premier conseil municipal

Séance du 21 mars 2008 : Passation de pouvoir.

18h15, le conseil nouvellement élu est au complet. Mme Chevrier transmet le pouvoir du maire au plus jeune membre de la nouvelle équipe. Après avoir prononcé quelques mots, Mme Chevrier énonce les recommandations sur la façon de porter l'écharpe du maire et quitte la salle.

Chantal Dupouy est nommée présidente de séance. Davy Rubio et Dominique Gascon sont désignés assesseurs.

Catherine Saëz est élue maire de Tauriac à bulletin secret à l'unanimité.

JM Robert est élu adjoint aux bâtiments et aux finances.

Philippe Laville est élu adjoint à la voirie.

Cécile Cavignac est élue adjointe à la communication.

Chantal Dupouy est élue adjointe aux affaires sociales.

Une délégation est créée pour la gestion du personnel et confiée à Olivier Devesa.

Le conseil vote à main levée le montant en pourcentage des indemnités prévues pour le maire (41%), ses adjoints (13,25%) et le délégué du personnel (6%).

Le conseil vote ensuite à nouveau à bulletin secret les membres des commissions intercommunales.

Commission du bassin versant du Moron : P. Laville et S. Courreau.

Commission électrification du Blayais : S. Courreau, D. Rubio et M. Hamoudi.

Syndicat des eaux (SIAEPA) : P. Laville, JM Robert, Nicolas Bernard et Olivier Devesa.

Syndicat du collège de Bourg : Dominique Gascon, Valérie Lozes, Emmanuelle Schoemer et Cécile Cavignac.

SMICVAL : O. Devesa, S. Courreau et JM Robert.

Bureau de la communauté des communes : C. Saëz, JM Robert, P. Laville, O. Devesa, C. Dupouy, C. Cavignac, D. Rubio, et D. Gascon.

Syndicat des lycée et collège de Blaye : C. Dupouy, D. Gascon, E. Schoemer et C. Cavignac.

Pays de la Haute Gironde : C. Saëz et O. Devesa.

RPI Tauriac-Lansac : C. Saëz, D. Gascon et C. Cavignac.

Les délégués aux commissions intercommunales ayant été élus, la séance est levée à 19h10.
Mme le Maire annonce le prochain conseil municipal pour le mercredi 26 mars à 20h30.

Compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2008

Présents : Mme Saëz, M. Laville, M. Sicard, M. Rubio, M. Robert, Mme Schoemer, Mme Dupouy, M. Courreau, M. Devesa, Mme Gascon, Mme Lozes, M. Hamoudi, M. Rodrigues, Mme Cavignac.

Les membres du conseil étant présents, la séance est ouverte à 18h10.

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal après lecture intégrale. Personne n'ayant rien à y ajouter, il est approuvé à l'unanimité.
2. Les représentants des différentes commissions communales sont désignés collégialement comme indiqué dans le tableau joint.

N'ayant pas une vue d'ensemble des nombreuses commissions municipales, chacun a du mal à se déterminer. Le choix est fait d'avancer dans la répartition des commissions puis de revenir ensuite sur les premières si nécessaire.

P. Laville explique que les commissions ne sont pas figées et que chacun peut venir y travailler ponctuellement ou plus régulièrement en fonction de ses possibilités, l'essentiel étant qu'elles réussissent à fonctionner efficacement.

C. Saëz explique qu'elle ne s'inscrit pas systématiquement dans les commissions, mais qu'elle participera à toute en fonction de ses disponibilités.

Les risques liés aux carrières de la commune sont évoqués, plusieurs conseillers expriment leurs inquiétudes. C'est pourquoi Mme le Maire insiste sur le fait que la commission devra convoquer rapidement la société d'exploitation et faire le point avec elle sur le cahier des charges qui avait été élaboré.

3. Le contrat de M. Fauchereau arrive à terme le 30 avril. Il a été embauché comme cantonnier pour apporter son aide en matière de bricolage car il est ferronnier. Il doit 20h/semaine et travaille tous les après-midi de 14h à 18h. Le poids financier de ce contrat est d'environ 440 € /mois.

Les conseillers sont d'accord sur le principe de renouveler ce CAE pour 6 mois.

4. Mme le maire et sa secrétaire expliquent le principe selon lequel les heures supplémentaires sont actuellement attribuées à certains employés communaux en échange de services rendus à la commune. Les conseillers sont d'accord pour maintenir le système actuel tant que l'audit prévu sur le personnel et l'organisation des services n'a pas eu lieu.

5. Médecine professionnelle et préventive.
   Mme le Maire et la secrétaire expliquent le système actuel en usage. Pour le moment, rien n'est changé, tant que le sujet n'a pas été étudié.

6. Le conseil municipal vote une délégation de pouvoir à Mme le Maire pour qu'elle puisse assurer la continuité du service. C'est-à-dire, assurer les affaires courantes sans être obligé de convoquer le conseil municipal en toutes occasions.

7. Le conseil municipal vote une délégation de pouvoir aux secrétaires de mairie pour l'état civil. Elles peuvent ainsi produire des extraits d'état civil sans en demander préalablement l'autorisation à chaque fois au maire ou à un adjoint.

8. Questions diverses :

    a. Information : la commission de sécurité des bâtiments se réunit le 11 juin pour la salle des fêtes.
    b. Les adjoints se réuniront **samedi 29 mars** de 10h à 12h et **vendredi 4 avril** à 18h pour préparer le budget.
    c. S.Courreau signale que dans le bourg de Tauriac, une grille d'égout ne tient plus en place et que c'est dangereux. A ce propos, P .Laville demande que soit mis en place un cahier de doléances pour que ce genre de problème soit consigné.
    d. Mme le Maire souhaite que la commission relation avec les associations rencontre le plus rapidement possible les associations de la commune. JM.Robert souligne que les associations prenaient effectivement une place importante dans notre programme. Chacun est d'accord pour faire taire au plus vite les rumeurs qui courent, rencontrer les associations très vite est le meilleur moyen.

    Planning mis en place, encontre avec :

    Permis de jouer le **31 mars** à 18h.
    Comité des fêtes le **3 avril** à 18h30.
    Club du 3° age le **2 avril** à 17h.
    Chasse le **7 avril** à 18h.
    Pétanque le **8 avril** à 18h.
    La Clé des Camps le **8 avril** à 17h.

    e. Mme le Maire souhaite également et pour les mêmes raisons que précédemment que le conseil municipal rencontre rapidement les employés communaux. Une rencontre d'équipe aura lieu le **mardi 2 avril** à la salle du 3°âge à18h30.

    Ainsi, la commission du personnel pourra convoquer en suivant chaque employé communal individuellement pour clarifier le poste et les questions de contrat de chacun.

    f. JM Robert insiste à plusieurs reprises pour que l'équipe reçoive également la population rapidement pour la remercier de sa confiance et l'assurer de notre motivation. Cette rencontre qui ne paraissait pas si urgente à plusieurs conseillers est donc programmée le **vendredi 18 avril** à 18h30.
    g. La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au **mercredi 9 avril** à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Compte rendu du conseil municipal du 9 avril 2008

Présents : Mme Saëz, M. Laville, M. Sicard, M. Rubio, M. Robert, Mme Schoemer, Mme Dupouy, M. Courreau, M. Devesa, Mme Gascon, Mme Lozes, M. Hamoudi, Mme Cavignac.
Mme Grenier.
Excusé : M. Bernard

Observateur : A. Thibault.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h35.

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal votée à l'unanimité.

2. Vote des 3 taxes municipales 2008.

L'année dernière, l'augmentation a été de 1,5 %. Cette année, une augmentation égale de 1,5 % est à nouveau proposée. Elle correspond à une recette supplémentaire pour le budget municipal d'environ 4 000 €.

Il est impossible d'adopter un pourcentage inférieur car il serait alors trop difficile d'établir un budget équilibré et il faudrait envisager un rattrapage dans les années futures. Un pourcentage supérieur n'est pas envisagé car le SMICVAL annonce encore une augmentation importante de la taxe des ordures ménagères pour cette année.

Le pourcentage d'augmentation des taxes est voté à l'unanimité.

Julio Rodrigues arrive. Il y a donc 14 votant à partir de là.

3. Vote du budget primitif 2008.

Présentation du budget point par point.

- Des travaux de voirie sont prévus compte tenu du fait qu'ils sont subventionnés par la DGE.
- La nouvelle porte de la mairie ne fonctionne pas correctement, elle n'est donc pas payée. Les démarches vont être faites par écrit (car les démarches téléphoniques ne donnent rien) pour que le fournisseur revienne et règle le problème.
- Etude de l'Eglise : l'étude de l'état de santé de l'église coûte extrêmement chère car il s'agit d'un monument classé ; l'expertise ne peut donc en être faite que par des agents des monuments de France. Cependant, c'est un diagnostic qui n'a pas été fait depuis des décennies, il faut donc le faire pour connaître l'urgence des travaux à effectuer pour ne pas risquer d'accident. Pour autant, il faut connaître la durée de validité de l'expertise pour ne réaliser que ce qui pourra être fait dans la période de sa validité.
- Loyers municipaux : les huisseries en sont extrêmement vétustes et doivent être changées pour assurer une meilleure isolation thermique et

phonique. C'est le côté route qu'il est prévu de réaliser à la demande des occupants. Pourquoi réaliser ces travaux maintenant ? Parce qu'ils seront subventionnés à 80% par le FDAEC s'ils sont réalisés cette année.

- La subvention du FDAEC est exceptionnellement élevée cette année et ne sera à nouveau à ce niveau que dans 4 ans. Il faut donc en profiter, même si on n'a pas eu le temps d'évaluer les urgences les plus précentes.
- Quel est l'état de l'endettement de la commune ?
  - il y a 1 emprunt qui a été employé à l'aménagement du bourg
  - il y a 1 emprunt qui a été employé pour la rénovation de la mairie
  - il y a 4 emprunts qui ont été employés pour la réhabilitation de la salle des fêtes qui vont s'arrêter dans le courant de l'année 2009.
- Les loyers municipaux : leur montant est discuté chaque année en janvier.
- Dans le budget prévisionnel, le devis pour les travaux sur les bâtiments est plus cher que la somme qui avait été prévue initialement : environ 7650 € de plus. Pour équilibrer le budget, il faut trouver cette somme quelque part.
  - Plusieurs propositions :
    - Abandonner certains travaux prévus
    - Augmenter l'emprunt prévu.

Le conseil choisit d'augmenter l'emprunt prévu malgré les mises en garde de Mme le Maire qui prévient que le risque est de grever le budget de l'année 2009. Le budget de l'année 2008 étant lui-même amputé d'une somme conséquente due à l'exercice 2007, les conseillers argumentent que la situation ne sera pas pire et que l'emprunt s'il est nécessaire, sera partiellement compensé par la fin de certains emprunts de la salle des fêtes.

Le budget est voté à l'unanimité.

4. Indemnité de conseil au percepteur.

Cette indemnité correspond au service de conseil au comptable que le percepteur rend à la commune.

L'indemnité est votée à l'unanimité.

5. Contrats précaires.

Le conseil a discuté du contrat de M. Fauchereau lors de la séance précédente. Or, après consultation de la référente de l'ANPE, Mme le Maire propose de transformer :

Le Contrat d'Accès à l'Emploi	en	Contrat d'Avenir
20h		26h
6 mois		24 mois

Le CA est subventionné à 75% la première année puis à 50% la deuxième année. (le CAE est subventionné à 50%).

De plus, le contrat de M. Vella se termine et ne pourra pas être renouvelé car il a épuisé ses droits. La mairie devra donc se séparer de lui. Ce sont donc 20h par semaine de travail qui ne seront plus faites. Le changement de type de contrat de M. Fauchereau est donc aussi profitable à la mairie qu'elle l'est pour lui.

M. Fauchereau rend des services équivalents à ceux d'un Michel-Morin dans la commune : il fait tout ce qu'on lui demande de faire avec compétence.

La modification du contrat et son renouvellement sont votés à l'unanimité.

Une délégation est votée à Mme le Maire pour signer ce contrat.
Votée à l'unanimité.

6. Commission des impots.

Un suppléant de plus doit être ajouté à la liste proposée à la séance précédente. Philippe Laville accepte d'être suppléant.
Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

7. Questions diverses.

- Remplacement de l'employée communale de la Poste.

Mlle **?????** propose une personne de sa connaissance pour la remplacer pendant ses congés. Cette personne a déjà occupé un tel poste. Le responsable du personnel recevra cette personne avant de donner définitivement son aval, mais le conseil municipal donne un accord de principe sur cette proposition de remplacement.
L'accord de principe est voté à l'unanimité.

- Problème de voisinage.

M. Coyer, à La Lustre souhaite mettre une petite terrasse devant chez lui ce qui ne plait pas à son voisin. L'adjoint à la voirie s'est renseigné auprès de la DDE pour connaître la procédure nécessaire pour que M. Coyer puisse faire sa terrasse en toute légalité. Il a transmis ces informations à M. Coyer.

!!!!! M. Lutard se plaint de son voisin qui a mis un mobile home dans son terrain pendant qu'il réalise les travaux nécessaires pour rendre la maison qu'il a achetée habitable. M. Lutard a là un gîte rural qui pâtit de la vue que lui imposent les travaux de son voisin. Il souhaite donc que la mairie intervienne. En l'état, la mairie ne peut pas faire grand-chose si ce n'est inciter M. Lutard à la patience et à la tolérence. **!!!!!** Ceci n'est pas très fidèle, mais je ne sais pas comment rendre compte de la discussion.

- L'éducation populaire, association à l'origine des associations actuelles de Tauriac, ne doit pas disparaître, même si actuellement elle est moribonde car elle a un numéro UFOLEP, nécessaire en cas d'activité sportive en association sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Conseil municipal du 14 mai 2008

Présents : C. Saëz, J. Sicard, N. Bernard, D. Gascon, C. Dupouy, M. Hamoudi, C. Cavignac, P. Laville, O. Devesa, D. Rubio, JM. Robert, V. Lozes, J. Rodrigues, S. Courreau, E. Schoemer.

20h 40, la séance est ouverte.

1. Modification du POS pour réaliser l'ère des gens du voyage.

Cette modification est indispensable car le PLU est arrété et ne pourra être conclu dans les délais nécessaires pour que la CDC puisse toucher la subvention de l'état pour réaliser les travaux : 70% . Cette subvention sera supprimée après la fin décembre 2008. Quoi qu'il arrive, cette aire d'accueil des gens du voyage sera construite sur le territoire de la commune de Tauriac ; c'est une décision qui a été arrétée et sur laquelle il n'est plus possible de revenir. Par contre, si on n'en lance pas la réalisation dans des délais très courts, la CDC sera mise en demeure de la réaliser entièrement à ses frais, donc avec l'argent des contribuables de Tauriac entre autre.

Mme le Maire souhaite voir éventuellement si cette aire ne peut pas être placée sur le terrain que la CDC possède déjà de l'autre côté de la 137, à l'emplacement de l'ancienne station service.

Le conseil se prononce sur la modification du POS :

Vote Pour : 14 Contre : 1 Abstention : 0

2. Maire honoraire

Mme le Maire propose de soumettre à la préfecture une demande du conseil municipal pour que Mme Chevrier soit nommée Maire Honoraire de Tauriac, en reconnaissance du travail qu'elle a effectué dans la commune pendant 25 ans.

Les conseillers demandent des précisions sur la procédure :

Comment ça se passe ? Le conseil municipal formule la demande auprès de la préfecture qui valide ou refuse.

Quelqu'un en a-t-il parlé avec Mme Chevrier ? La réponse est non.

Mme Chevrier ne va-t-elle pas habiter totalement au Maroc ? Mme le Maire répond que ça n'a aucune importance car c'est un titre honorifique qui vise à saluer le travail fait dans l'exercice de ses fonctions et du temps consacré à la commune.

Vote Pour : 8 Contre : 5 Abstention : 2

3. Mise à jour du tableau des effectifs

Le poste de secrétaire de Brigitte n'existe plus car elle est maintenant attachée. Ce poste inoccupé doit donc être fermé pour qu'il n'apparaisse plus sur le tableau des effectifs.

Vote Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

4. Questions diverses

Pour information :

- Présentation du devis Raymond pour les plantations nécessaires à la réorganisation des massifs derrière la Mairie, contre chez les voisins. La proposition est de mettre des arbustes à floraisons décalées pour qu'il y ait tout le temps quelques fleurs et que l'entretient soit minime.

Le total est de 416 € pour les arbustes seulement, le matériel annexe n'est pas compris. C'est un peu cher.

- Tarifs des loyers municipaux : les logements sont loués de 167 € pour le moins cher à 407 € pour le plus cher en passant par : 240 €, 386 €, et 392 €.

Le loyer du local professionnel dans le bâtiment de Permis de jouer est de 52 €.
La salle des fêtes se loue pour le week-end entier :

210 € en été 295 € en hiver	pour une personne de la commune.
420 € en été 620 € en hiver	pour une personne hors commune.

La salle a rapporté pour l'année 2007 environ 3 500 €. Elle coûte évidemment à la commune bien plus que ça.
Mme Gascon a écrit une convention pour la location de la salle. Elle sera mise en vigueur dès que possible, mais avant ça, il faut que les clés soient changées.
La convention mentionnera le nombre maximum de personnes qui peuvent être accueillies dans la salle conformément à la loi.
Un verrou supplémentaire a été mis sur l'accès qu chauffage pour éviter que des personnes malveillantes ne touchent à nouveau à la chaudière lorsque la mairie a fait venir l'entreprise responsable du système pour l'éteindre.
La table qui a été rajoutée dans la cuisine et qui est en fort mauvais état va être enlevée rapidement pour respecter les normes d'hygiène.
Un peintre a été contacté pour faire les devis pour repeindre la scène.

- Mme le maire dit que le conseil doit réfléchir aux moyens de manifester notre opposition face aux fermetures annoncées de Ford, Santé navale, certains secteurs de l'hôpital de Blaye, l'absence prolongée de sous-préfet à Blaye…

- Mme le maire rappelle que Tauriac'oustik a lieu le 24 mai. Elle demande à tous les élus d'y être présents pour donner un coup de main.

Elle rappelle également que le feu de la St Jean est le 14 Juin et que la Kermesse a lieu de 28 Juin.

- Centre aéré : tous les personnels qui y travaillent ont été rencontrés par la municipalité, qu'ils soient personnel de Tauriac ou de la CDC. Le relais va être compliqué encore cette année car le temps est très court entre la fin de l'année scolaire et le début du centre aéré.

- Commission des bâtiments :

Elle s'est réunie pour faire un état des lieux. Question : à qui appartient la cabane en bois sur le terrain de boules ? Certains locaux occupés par les associations mériteraient d'être mis en ordre pour récupérer de la place dont on manque.
Il faut remettre la mariane dans la salle des mariages, ce qui nécessite un petit aménagement et placer des plinthes au sol pour protéger les murs qui s'abîment.
Le projet de préau de la maternelle doit être relancé.
Un projet autour de four à pain pour le valoriser et exploiter le local doit être mis en place.

- Une réunion pour prévoir les menus de la cantine jusqu'à la fin de l'année scolaire est programmée.
- Personnel de l'école : les emploi du temps sont annualisés pour correspondre davantage aux contrat des personnels.

- SMICVAL : M. Maroy a été réélu président. Il était le seul candidat.
  10 ou 11 vice-présidents seront désignés.
  Des projets d'investissement sur le tri et la revalorisation des ordures ménagères sont au programme pour la nouvelle mandature.
  La question de la collecte de la participation financière des usagers va être mise en question pour savoir si elle doit se faire sous forme de taxe ou de redevance.

- Commission voirie :
  A propos des chemins de compostelle, le conseil municipal doit se prononcer pour ou contre la signalisation du chemin de Pelgris dans la brochure de « la voie de Tours » qui répertorie les chemins de compostelle.
  Le conseil municipal est d'accord pour adopter une délibération qui leur donne notre accord.
  La commission voirie se réunira lundi 19 mai à 18h. A l'ordre du jour : la signalisation autour de l'école.

- Plan de la commune : une démarche avait été engagée par l'équipe précédente pour refaire un plan de la commune. L'imprimeur a repris contact avec la municipalité pour savoir où en est le projet. Mme le Maire trouve que le nombre de professionnel qui ont accepté de participer au financement du projet pour figurer sur le plan n'est pas assez important. La commission communication est chargée de prendre contact avec tous les professionnels dont le siège social est situé sur la commune pour les inciter à participer. Elle sera également en charge de négocier un plan de grande dimension à afficher dans un espace public.

- Julio Rodrigues est élu à l'unanimité délégué piscine pour la commune de Tauriac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Conseil municipal du 23 juillet 08

Absents : Julio Rodrigues, Olivier Devesa.

Excusé : Mustapha Hamoudi.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Décision budgétaire modificative :

3??? Pour le chauffe eau de la maternelle

325 € Pour compléter le financement de la borne d'incendie

220 € Pour la plaque du four de la cuisine de la salle des fêtes

420 € Pour la table inox de la cuisine de la salle des fêtes

100 € Pour Don en soutien à l'usine Ford

Ces sommes seront prises sur le budget prévisionnel de rénovation de la salle des fêtes et sur ????

Accueil du centre aéré à Tauriac : Une nouvelle convention va être rédigée avec le CAPC pour le centre aéré. Cette convention doit être établie en concertation avec la CDC pour préciser les condition de l'accueil du centre aéré à la salle des fêtes, la mise à disposition des locaux de l'école, du matériel et du personnel.

Questions diverses :

- Les carrières : L'exploitation interrompue depuis plusieurs années va reprendre en septembre. L'exploitant est venu rencontrer Mme le Maire pour l'en informer. Dès que la date exacte de la reprise de l'exploitation sera connue, la municipalité enverra un courrier à l'association ??? des carrières et aux riverains du site. La commission des carrières se réunira dans la foulée.

- L'aire des gens du voyage : l'appel d'offre pour l'étude des 4 aires du territoire a été passé. Le bureau d'étude retenu a déjà fait une aire des gens du voyage et propose d'associer les riverains de l'aire au projet à travers 2 réunions de concertation.

- Commission bâtiments : Les derniers devis pour le lino de l'école et les fenêtres des logements de La Lustre ne sont pas encore arrivés.

La pose du lino a été commandée pour la fin août, mais ne pourra peut-être pas se faire à cette date, auquel cas elle sera réalisée pendant les vacances de Noël.

Etude de l'église : une étude et des devis avaient déjà été faits à la demande de l'équipe précédente voilà déjà plusieurs années. Cependant, les données du problème ayant changées, tout est à refaire. Pour connaître la marche à suivre sans commettre d'erreur, la DRAC (organisme décisionnaire en l'état) a été contactée, on attend sa réponse.

- Commission voirie : des peintures de signalisation devant l'école et au niveau des arrêts de bus à La Lustre sont prévues. Ce sont les cantonniers qui les réaliseront dans le Bourg de Tauriac. Si c'est légalement possible, c'est eux également qui le feront à La Lustre, mais il faut voir avec la DDE. Un stop va être posé dans le bourg en venant par la route de Monnet, un autre en venant de la route de la Guinaudine.

Des faussés ont été curés, les fossés ont été fauchés.

- Commission ??? de la liste électorale : des personnes non élues mais qui connaissent bien la commune et ses habitants doivent être désignés. Magali ???? et Mme Guiraud sont proposées par le conseil.

- PLU : Il existe une Taxe Locale d'Equipement (TLE) qui est une taxe que eut percevoir la commune sur chaque permis de construire pour financer les équipements nécessaires à l'urbanisation et les frais liés aux nouvelles procédures mises en place par le gouvernement. Pour cela, il faut que le conseil municipal prenne une délibération. Cette taxe est obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants. Elle est déjà appliquée par les commune voisines qui ont réalisé leur PLU. Le conseil municipal doit s'interroger sur cette question.

L'agent d'URBAM a proposé un devis pour la révision du PLU : 7 500 €, c'est un tarif à débattre qui va devoir être étudié de près.

- Montant de la taxe professionnelle reversée par la CDC en 2007 : ???????

- Commission des impôts :

Titulaires : Dupouy, Rubio, Lozes, ????????

Suppléants : ??????????????????

- La préfecture a accepté que Mme Chevrier soit nommée Maire Honoraire de Tauriac.

- Une troupe de Théâtre de Bourg demande à utiliser la salle des fêtes de Tauriac pour ses répétitions le mardi soir.

- Une association de Tir à l'arc demande également à utiliser la salle des fêtes.

- Une association des accidentés du travail souhaite tenir une permanence à Tauriac.

- Le CE de Ford a envoyé un courrier à tous les maires du département pour les informer qu'ils organisent une manifestation à Paris au salon de l'automobile. Ils demandent dans ce courrier une aide financière à la mairie et un soutient des élus. La commune ne reçoit pas de subvention de Ford parce qu'elle héberge moins de 10 salariés de Ford sur son territoire, aussi la somme qu'ils demandent est trop importante pour les finances municipales. Par contre, la municipalité souhaite soutenir le CE dans son action, on propose donc de faire un don de 100 € accompagné d'un courrier. Cette proposition est mise au vote.

Pour : 11 Contre : 1

- Les enseignants de l'école ont envoyé un courrier à la mairie pour remercier le personnel municipal de son investissement dans la kermesse et souligner leur rôle dans son succès. Un membre du conseil souligne la chance de Tauriac d'avoir des enseignants qui se battent pour faire perdurer la Kermesse, ce qui devient exceptionnel au regard des communes voisines.

- Commission ????? : Les cantonniers ont terminé les plantations sur la commune. Ils ont fait du beau travail.

- La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le 17 septembre à 20h30. Un réunion des adjoints pour l'examen du budget du PLU est prévue le 25 juillet à 18h.

- Un repas de village est prévu pour poursuivre la tradition le 5 septembre.

Conseil municipal du 17 septembre 08

18 H40, le Corum étant atteint, la séance commence.

Tous les membres du CM sont présents.

Approbation du Conseil Municipal précédent.

L'état actuel du PLU est présenté par Mme de l'agence Urbam aux membres du conseil municipal. Elle fait le point sur ce qui reste à faire et évalue le délai à mois.

Contexte légal et réglementaire :

Le PLU n'est pas fait donc le POS reste le document de référence pour l'urbanisation tant que le conseil municipal n'a pas pris la délibération pour mettre le PLU en œuvre.

La procédure pour réaliser un PLU n'est pas la même que pour mettre en œuvre le POS, la logique de son élaboration non plus. C'est ce qui explique que des terrains qui étaient constructibles ne le seront plus ou que des terrains qui n'étaient pas constructibles vont le devenir.

La loi SRU de 2000 impose les notions de :

Solidarité : impose de créer des liens entre les territoires, de lutter contre l'étalement urbain et de favoriser la mixité sociale.

Développement durable et qualité de vie : pour la préservation des patrimoines verts, bâtis, … et pour une prise en compte réelle des modes de déplacement.

Démocratie et décentralisation : rend incontournable la concertation préalable des usagers et l'enquête publique. Affirme et augmente la responsabilité des élus locaux.

Diagnostic du territoire : les zones agricoles doivent le rester lorsqu'elles sont actives et pérennes.

Lorsque les études seront terminées, le PLU devra être arrêté par délibération du conseil municipal.

Le dossier sera ensuite envoyé aux services de l'état pour consultation. Cette étape dure 3 mois incompressibles.

L'enquête publique est une évaluation par les administrés du travail réalisé par leurs élus dans l'intérêt public. Ce n'est pas une occasion pour chacun de s'exprimer sur sa situation particulière pour défendre ses intérêts individuels.

Mme le maire précise qu'elle attend que cette nouvelle version du PLU sera acceptée par les services de l'état. Elle mettra tout en œuvre pour qu'il ne soit pas à nouveau refusé et bloqué et compte sur l'expertise d'Urbam pour lui assurer la réussite du PLU.

Le sujet du PLU étant épuisé, la séance est suspendue à 20h15, elle reprend à 21h pour les autres points à l'ordre du jour.

Décisions modificatives :

- 700 € seront pris sur le budget salle des fêtes pour payer les plans de la commune commandés par la municipalité précédente.
- 2000 € pour le PLU et 1154 € pour les panneaux de signalisation seront pris sur le budget voirie.

Réserve communale de sécurité civile :

Les élus se voient attribué un secteur de Tauriac dont ils sont plus particulièrement responsables en cas de catastrophe sur le territoire. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des structures de secours dans ces situations tout à fait exceptionnelles.

Redevance d'occupation du domaine public :

C'est une taxe versée par GDF à la commune. Elle représente 193,80 € par an. Le conseil municipal doit prendre une délibération pour déterminer si cette

taxe sera versée sans modification de son montant pendant les 3 ans à venir ou seulement pour l'année prochaine. Délibération est prise pour 3 ans, les conseillers estiment qu'elle risque d'avantage de diminuer, voire de disparaître, plutôt que d'augmenter.

Téléthon :

Les associations seront informées qu'elles doivent se mettre en rapport avec C. Dupouy si elles souhaitent participer au Téléthon 2008.

CLSH : la convention est rédigée, elle est en cours de signature.

Association des riverains de l'aire d'accueil des gens du voyage :

L'association demande une subvention de 300 €. Cette subvention ne sera pas accordée, la mairie ne peut pas subventionner une association qui a vocation de lutter contre un projet cantonal.

EDF : nous informe qu'une ligne moyenne tension qui traverse le bourg, chemin du Mas, Talet et Portier va être enterrée.

Le Conseil général nous informe qu'il va investir environ 50 000 € pour refaire les bas cotés de la rue des Gombauds, du bourg de Tauriac vers Pugnac.

Routes départementales : le fauchage est à la charge de la DDE. La commune ne peut pas se substituer à la DDE car les cantonniers ne sont pas assurés sur les départementales.

Du calcaire sera déposé sur le chemin communal (en terre) de Peugeais qui desservira bientôt de nouvelles maisons.

Peugeais : une demande va être adressée au SMICVAL pour que le camion de poubelles aille chercher les poubelles devant chaque maison. Ce serait un moyen de résoudre le problème récurent des poubelles dans ce hameau.

Boite à lettres :

La poste nous propose de changer gratuitement notre vieille boite à lettre de la salle des fêtes par une neuve conforme aux nouvelles normes. L'emplacement pourra en être modifié si la municipalité en exprime le souhait : le parking en face de la salle des fêtes paraît être un endroit judicieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Conseil municipal du 17 septembre 08

18 H40, le Corum étant atteint, la séance commence.

Tous les membres du CM sont présents.

Approbation du Conseil Municipal précédent.

L'état actuel du PLU est présenté par Mme de l'agence Urbam aux membres du conseil municipal. Elle fait le point sur ce qui reste à faire et évalue le délai à mois.

Contexte légal et réglementaire :

Le PLU n'est pas fait donc le POS reste le document de référence pour l'urbanisation tant que le conseil municipal n'a pas pris la délibération pour mettre le PLU en œuvre.

La procédure pour réaliser un PLU n'est pas la même que pour mettre en œuvre le POS, la logique de son élaboration non plus. C'est ce qui explique que des terrains qui étaient constructibles ne le seront plus ou que des terrains qui n'étaient pas constructibles vont le devenir.

La loi SRU de 2000 impose les notions de :

Solidarité : impose de créer des liens entre les territoires, de lutter contre l'étalement urbain et de favoriser la mixité sociale.

Développement durable et qualité de vie : pour la préservation des patrimoines verts, bâtis, … et pour une prise en compte réelle des modes de déplacement.

Démocratie et décentralisation : rend incontournable la concertation préalable des usagers et l'enquête publique. Affirme et augmente la responsabilité des élus locaux.

Diagnostic du territoire : les zones agricoles doivent le rester lorsqu'elles sont actives et pérennes.

Lorsque les études seront terminées, le PLU devra être arrêté par délibération du conseil municipal.

Le dossier sera ensuite envoyé aux services de l'état pour consultation. Cette étape dure 3 mois incompressibles.

L'enquête publique est une évaluation par les administrés du travail réalisé par leurs élus dans l'intérêt public. Ce n'est pas une occasion pour chacun de s'exprimer sur sa situation particulière pour défendre ses intérêts individuels.

Mme le maire précise qu'elle attend que cette nouvelle version du PLU sera acceptée par les services de l'état. Elle mettra tout en œuvre pour qu'il ne soit pas à nouveau refusé et bloqué et compte sur l'expertise d'Urbam pour lui assurer la réussite du PLU.

Le sujet du PLU étant épuisé, la séance est suspendue à 20h15, elle reprend à 21h pour les autres points à l'ordre du jour.

Décisions modificatives :

- 700 € seront pris sur le budget salle des fêtes pour payer les plans de la commune commandés par la municipalité précédente.
- 2000 € pour le PLU et 1154 € pour les panneaux de signalisation seront pris sur le budget voirie.

Réserve communale de sécurité civile :

Les élus se voient attribué un secteur de Tauriac dont ils sont plus particulièrement responsables en cas de catastrophe sur le territoire. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des structures de secours dans ces situations tout à fait exceptionnelles.

Redevance d'occupation du domaine public :

C'est une taxe versée par GDF à la commune. Elle représente 193,80 € par an. Le conseil municipal doit prendre une délibération pour déterminer si cette

taxe sera versée sans modification de son montant pendant les 3 ans à venir ou seulement pour l'année prochaine. Délibération est prise pour 3 ans, les conseillers estiment qu'elle risque d'avantage de diminuer, voire de disparaître, plutôt que d'augmenter.

Téléthon :

Les associations seront informées qu'elles doivent se mettre en rapport avec C. Dupouy si elles souhaitent participer au Téléthon 2008.

CLSH : la convention est rédigée, elle est en cours de signature.

Association des riverains de l'aire d'accueil des gens du voyage :

L'association demande une subvention de 300 €. Cette subvention ne sera pas accordée, la mairie ne peut pas subventionner une association qui a vocation de lutter contre un projet cantonal.

EDF : nous informe qu'une ligne moyenne tension qui traverse le bourg, chemin du Mas, Talet et Portier va être enterrée.

Le Conseil général nous informe qu'il va investir environ 50 000 € pour refaire les bas cotés de la rue des Gombauds, du bourg de Tauriac vers Pugnac.

Routes départementales : le fauchage est à la charge de la DDE. La commune ne peut pas se substituer à la DDE car les cantonniers ne sont pas assurés sur les départementales.

Du calcaire sera déposé sur le chemin communal (en terre) de Peugeais qui desservira bientôt de nouvelles maisons.

Peugeais : une demande va être adressée au SMICVAL pour que le camion de poubelles aille chercher les poubelles devant chaque maison. Ce serait un moyen de résoudre le problème récurent des poubelles dans ce hameau.

Boite à lettres :

La poste nous propose de changer gratuitement notre vieille boite à lettre de la salle des fêtes par une neuve conforme aux nouvelles normes. L'emplacement pourra en être modifié si la municipalité en exprime le souhait : le parking en face de la salle des fêtes paraît être un endroit judicieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Conseil municipal du 17 octobre 2008.

Mme le maire accueille le conseiller général M. Jeanjean. Il est venu pour rencontrer le conseil municipal et présenter le Conseil Général :

Le siège du CG est à Mériadeck. 6 000 personnes travaillent au CG dans toute la Gironde.

Il y a 63 conseillers généraux, 1 par canton. Dont 43 socialistes, 17 UMP/MODEM, 3 communistes. Elus pour 6 ans, ils sont renouvelés par moitié tous les 3 ans.

Les grands domaines de compétence du CG :

- ✓ Solidarité et politique sociale : aide aux familles en difficultés, aide aux personnes âgées et aux handicapés, PMI, maison de la santé pour assurer le droit à la santé pour tous. Programme un toit pour tous avec un fonds social du logement. Prise en charge du RMI, RMA.

  Créagir (service du CG) ou *Gironde initiative* (en collaboration avec la caisse d'épargne) aident à la création d'entreprise.

  Aides à l'élevage extensif, à l'exploitation viticole … Aides aux particuliers pour la réhabilitation de bâtiments …
- ✓ Education : responsable de la construction, de la gestion et de l'entretien des collèges. Conventions d'aménagement d'écoles. Aides aux projets d'insertion péri-scolaires.
- ✓ Aménagement du territoire : aides pour l'aménagement des communes, fonds d'aide à la voirie, fonds d'aide à l'aménagement urbain. Eau et assainissement : subvention au SIAEPA et autres syndicats des eaux.
- ✓ Transports passagers péri-urbain : pour les scolaires, les handicapés et les personnes âgées. 1000 circuits, 64 lignes. Fourniture d'abri-bus sur les lignes régulières ou scolaire pour environ 250 €, la fondation étant à la charge de la commune.

  La CDC a un programme de « transport à la demande pour les personnes captives ».
- ✓ Environnement : protection de l'environnement. Développement durable et économies d'énergies : agenda 21. Retraitement des ordures ménagères : aide à l'équipement du SMICVAL et autres syndicats.
- ✓ Vie culturelle et associative : aide aux manifestations sportives et culturelles, IDDAC, BDP, billets courant d'art, billets courant vert, places gratuites pour le stade.

Le CG, c'est aussi le **CAUE** (conseil d'architectes), le **SMIDEST** (syndicat de l'Estuaire pour la Gironde et la Charente), le **SDIS** (service d'incendie et de secours).

Ayant terminé son exposé, M. le Conseiller général se retire avec les remerciements de Mme la Maire et du conseil municipal.

19h20 la séance du conseil est ouverte. Absent : Nicolas Bernard

Le compte rendu du précédent CM est approuvé.

Réserve communale de sécurité : Mme le maire et les secrétaires ont établi 15 secteurs sur le territoire de la commune correspondant à une quarantaine de foyers chacun. Chaque élu reçoit le listing correspondant à son secteur. Proposition est faite que chaque élu s'adjoigne une personne non élue du secteur pour lui venir en aide en cas de besoin. Pour le moment ce projet reste en stand bye jusqu'à ce que les directives préfectorales soient plus précises.

Avenant au contrat avec URBAM : le conseil doit autoriser Mme le maire à signer cet avenant. Vote : oui à l'unanimité.

Renouvellement de la ligne de trésorerie de 75 000€ : D'où vient-elle ? 2006 = 50 000 € + 2007 = 25 000 €. Quelles en sont les conséquences ? C'est une charge financière de 6 000€/an d'intérêts à rembourser.
Le budget de la commune ne permettant pas de la rembourser, le CM est obligé de voter son renouvellement. Vote : oui à l'unanimité.

Biens fonciers : sur l'ancien stade, la municipalité possède encore le terrain sur lequel était posé le préfabriqué qui accueillait le point jeune avant la tempête de 99. C'est un tout petit terrain de 200 m^2 complètement enclavé. Un des propriétaires mitoyen propose de l'acheter. La municipalité est d'accord pour le vendre, une proposition sera faite en dessous du prix actuel du terrain à bâtir, mais pas trop peu cher compte tenu de la plus value apportée au terrain du propriétaire.

M. Batard propose de vendre à la mairie les 9 rangs de vigne et la cabane en face des écoles : environ 2 500 m^2. Mme le Maire a demandé aux domaines de venir estimer le terrain pour que la municipalité puisse faire une proposition juste. Rappel : le CG peut participer pour 10 % de l'achat si le terrain est mis en réserve foncière. Le CM approuve cette démarche.

Elections des prudhommes : le 3 décembre de 12h à 18h.

La municipalité doit organiser et assurer le bureau de vote :

De 12h à 15h :	**De 15h à 17h :**
Catherine Saëz	Catherine Saëz
Chantal Dupouy	Olivier Devesa
Dominique Gascon	Emmanuelle Schoemer
Valérie Lozes	Jérôme Sicard

Travaux de bâtiments : changement des portes et fenêtres des logements de La Lustre. Présentation de 4 devis pour 21 ouvertures. Mme le maire et Mme Lozes (qui ont un lien direct avec un des entrepreneurs) sortent pour ne pas participer au vote. Le vote s'exprime à bulletin secret. 12 votants : 1 vote pour 3D, 11 votes pour Dumas et Lozes.

Epicerie : la façade doit en être terminée. La municipalité précédente avait prévu un plaquage pierre de 2cm d'épaisseur. Or, de l'avis de maçons, ça ne tiendra pas. Un plaquage plus épais viendra en saillie, ce qui ne sera pas esthétique. Proposition : pourquoi ne pas mettre un enduit traditionnel avec un chainage en pierre au dessus de la porte ? L'idée est intéressante et doit être approfondie par la commission des bâtiments.

Présentation du projet préfectoral de lutte contre le bruit le long de la 669 : le conseil se prononce en faveur de ce projet.

Panneau d'affichage : Mme le Maire a rencontré une entreprise qui propose un panneau gratuit pour la municipalité, il comporterait : 1 plan de la commune, un espace d'affichage pour les associations, des publicités pour les entreprises locales. Le coût du panneau serait couvert par les publicités. Conditions du contrat de pub : engagement pour 2 ans au prix de 650 €.

Titularisation de Didier Lazes : elle n'entrainerait pas de changement pour la commune du point de vue financier. Le travail de M. Lazes est très satisfaisant. Par ailleurs, il est parvenu à créer une meilleure ambiance de travail au sein des cantonniers. Le conseil approuve la titularisation.

Julio Rodrigues transmet au CM un courrier qu'il a reçu de l'ambassade du Portugal. Courrier de félicitations et vœux de rapprochements entre le Portugal et la France.

Un conseiller propose que soit créée une commission des gens du voyage. Elle sera mise à l'ordre du jour du prochain CM. Mme le maire précise qu'elle n'a pas encore signé le permis de construire.

Electricité : la facture est faramineuse. EDF propose de renégocier le contrat en en changeant les termes pour économiser près de 10 % de la somme totale. Proposition à étudier.

Prochain CM : mercredi 26 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Conseil municipal du 26 novembre 2008
A 18 heures.

PRESENTS : Mme SAEZ, Maire, Mmes DUPOUY, CAVIGNAC, Mrs LAVILLE, ROBERT, Adjoints, Mmes GASCON, LOZES, SCHOEMER, Mrs BERNARD, COURREAU, DEVESA, RODRIGUES, RUBIO, SICARD.

ABSENT EXCUSÉ : Mr HAMOUDI.

Mme CAVIGNAC est nommée secrétaire de séance.

18h20 la séance est ouverte.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé après la modification suivante : le compteur électrique de la salle des fêtes est aussi branché sur la mairie et l'école.

Décision budgétaire modificative : Elle est votée à l'unanimité.

Augmentations de tarifs en 2009 :

Objet	Tarif 2008		Tarif 2009		Vote		
Cantine	Ticket	Carte	Ticket	Carte	Pour	Contre	Abst.
	1,68	13,45	1,75	14	14	0	0
Garderie	Jour	Mois	Jour	Mois	Pour	Contre	Abst.
	1,12	8,96	1,20	9,20	14	0	O
Loyers	Augmentation de 2% sur tous les tarifs				Pour	Contre	Abst.
Salle des fêtes					14	0	0
Concession cimetière	20 €/m²		40 €/m²		pour	Contre	Abst.
					11	3	0

Commission aire des gens du voyage :

Membres de la commission : Catherine Saëz, Olivier Devesa, Dominique Gascon, Jean-Michel Robert, Davy Rubio, Nicolas Bernard.

Conventions : le conseil autorise (à l'unanimité) Mme le Maire à signer les conventions à venir avec les associations, pour l'utilisation de la salle des fêtes, avec la CDC pour le CLSH et pour l'aire d'accueil des gens du voyage.

Personnel :

Une réunion avec l'ensemble du personnel est prévu afin d'adhérer éventuellement au CNAS.

Service minimum d'accueil pendant les grèves des enseignants :

Suite au texte de loi, Madame le Maire demande l'avis du Conseil Municipal concernant le service minimum.

Après discussion, le conseil a pour principe que si l'ensemble des enseignants fait grève, l'école soit fermée.

Vote : pour : 8 contre : 1 abstention : 4

Terrain de Talet :

Une offre a été faite à la dame qui souhaitait acheter le petit terrain restant dans la cité. Elle prend des renseignements et réfléchit avant de donner sa réponse.

Vigne en face de l'école :

Le service des domaines évalue à 59.900 €uros cette parcelle. Le propriétaire en demande 64 000€. D'autres renseignements seront pris auprès de la SAFER. Suivant l'évolution du projet du PLU, une autre proposition sera envoyée.

Chemin rural du Mounat :

Cette délibération sera mise au prochain conseil pour que toutes ces régularisations puissent se faire en même temps. Une mise au point concernant les chemins communs, ruraux ou privés sera prochainement effectuée avec les service de la DDE.

Arbre de noël de la municipalité :

Le 19 décembre, à la cantine de l'école, l'ensemble des employés, les élus et leur famille se retrouveront pour un repas de noël.

Arbre de noël du SIRP :

Le SIRP invite l'ensemble des élus à l'arbre de noël qu'il organise pour les enfants des écoles de Lansac et de Tauriac.

Ligne de trésorerie :

Le chiffre annoncé au précédent CM correspondait à l'ensemble des intérêts annuels. La ligne de trésorerie a généré un peu plus de 3 000€ d'intérêts en 2008. Ce sera plus en 2009 car le taux a augmenté.

Prochain CM : Janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.